

LES AIRES PROTEGEES dans le HAUT-RHIN

Classification stratégie nationale aires protégées (SNAP) 2030

PROTECTION REGLEMENTAIRE

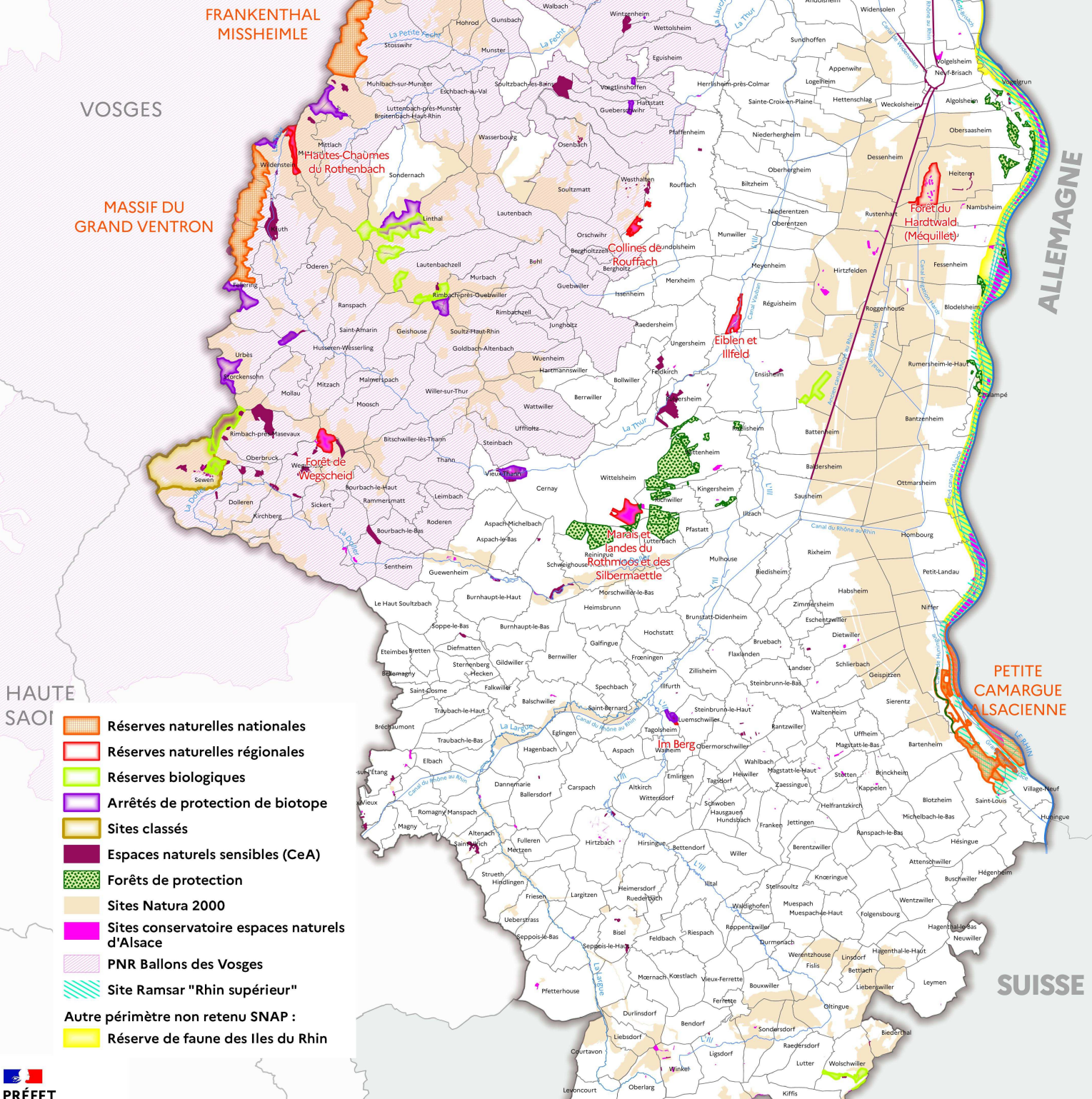
- Les réserves naturelles nationales et régionales
 - Les réserves biologiques
 - Les arrêtés de protection de biotope
- PROTECTION FORTE**

Autres sites pouvant être retenus comme zones de protection forte au cas par cas sur proposition région :

- Les sites classés
- Les espaces naturels sensibles
- Les forêts de protection

PROTECTION FONCIERE, CONTRACTUELLE TEXTE INTERNATIONAL

- Les sites Natura 2000
- Les sites du conservatoire d'espaces naturels
- Les parcs naturels régionaux
- Les sites RAMSAR



- Réserves naturelles nationales
- Réserves naturelles régionales
- Réserves biologiques
- Arrêtés de protection de biotope
- Sites classés
- Espaces naturels sensibles (CeA)
- Forêts de protection
- Sites Natura 2000
- Sites conservatoire espaces naturels d'Alsace
- PNR Ballons des Vosges
- Site Ramsar "Rhin supérieur"
- Autre périmètre non retenu SNAP :
- Réserve de faune des Iles du Rhin